

Pour une alternative syndicale, le vote CNT-Solidarité Ouvrière!

# **UNE MISSION: SOIGNER ET AIDER, DES METIERS DIFFERENTS, UN MEME SYNDICAT!**

### Nous représentons une force

Que nous travaillons dans des établissements de soins, dans des établissements médicaux sociaux ou dans l'aide à domicile, nous agissons quotidiennement auprès de millions de bénéficiaires. Rien que pour la branche de l'aide à domicile, nous représentons près de 230 000 salariés (auxiliaire de vie, TISF...), dont 79 % d'entre nous sont à temps partiel, qui travaillons dans près de 5 000 structures.

Malgré notre place, notre utilité sociale et notre rôle, un management brutal n'a cessé de se développer que ce soit en entreprise privé lucrative ou au sein des associations. Cela se traduit par un manque systématique de reconnaissance du travail effectué, une exposition constante et croissante à des risques professionnels, des salaires réduits au minimum, de l'isolement et des pressions organisés...).

Avec la CNT-SO, nous pourrons collectivement retrouver notre dignité et inverser les rapports de force pour effectuer notre travail.

### Nos métiers sont indispensables

La crise sanitaire que la planète a connue a démontré s'il en était besoin que ce sont les professionnels du soin dans toute leur diversité qui ont œuvré quotidiennement à gérer celle-ci au prix de leur vie ou de leur santé physique ou mentale. Dans le cas français (5ème pays le plus touchés en nombre de morts sur la planète, la crise sanitaire a impacté de façon plus forte qu'ailleurs patient·e·s, bénéficiaires et soignant·e·s, du fait d'un désinvestissement chronique depuis des années des pouvoirs publics dans le financement global de la santé et des politiques de prévention (de 2007 à 2020, la baisse des effectifs de la médecine du travail programmée est de 28 %).

Après avoir salué les efforts que nous avons fournis, nos employeurs comme les pouvoirs publics avec morque et mépris et ne s'en cachant même pas, ont tenté de nous diviser en attribuant des primes différenciées ou en excluant de fait certaines catégories de professionnels comme les aides à domicile.

Casser les acteurs de la santé a un effet immédiat sur les patient·e·s et bénéficiaires dont nous nous occupons. Partout les inégalités territoriales et sociales de santé progressent et la France appartient aux pays d'Europe occidentale ou celles-ci sont les plus fortes et en croissance. Nous ne voulons pas accompagner ces régressions organisées. Nos conditions de travail à tous les échelons sont intrinsèquement liées à la qualité de soins données.

Nous méritons mieux que des miettes et des salaires de misère.

# Des métiers peu reconnus et peu valorisés

Les intervenant·e·s de notre secteur (à plus de 90 % des femmes) souffrent d'un manque de considération criant et de conditions de travail déplorables. La liste des difficultés quotidiennes est longue :

- Faible rémunération
- Temps partiel imposé, changements d'horaires obligés, absence le plus souvent de contrat de travail
- Exposition accrue aux risques professionnels (troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux, violences sexistes ou racistes...)
  - Management brutal, entraves syndicales fréquentes
- Isolement quasi total dans nos métiers (absence de lieu de rencontre entre salariés en dehors des RAVI...)
  - Entraves syndicales fréquentes

## Il faut des avancées pour nos droits, dès maintenant

### Ensemble, avec la CNT-Solidarité Ouvrière revendiquons :

- Augmentation généralisée des rémunérations, en commençant par les travailleurs précaires
  - Transformation de tous les CDD sur postes permanents en CDI
  - Convention collective unique de haut niveau pour tous les salariés du secteur de la santé
- La création d'un statut du salarié indépendant de l'emploi occupé, fondé sur la continuité du revenu et des droits sociaux
- Refus du salaire au mérite et intégration des primes, indemnités et compléments de rémunération dans le salaire de base
  - Refus du temps partiel imposé
- Reconnaissance comme temps de travail effectif de tous les temps nécessaires à la fonction et les temps de formation
- Égalité de traitement des travailleur·euse·s précaires et/ou à temps partiel avec les travailleur·euse·s « stables » de l'entreprise (salaires, droits, accès à la formation, garanties collectives...)

